

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le 18 janvier 2021 via conférence téléphonique, à huis clos, tel qu'autorisé par arrêt ministériel à 16h00.

Le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces siège en séance extraordinaire ce 18 janvier 2021 à 16h00 par voie de conférence téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence :

Pierre Flamand	Maire
Serge Piché	Conseiller
Alain Lachaine	Conseiller
Éric Paiement	Conseiller
Normand Bernier	Conseiller
Pierre Lamoureux	Conseiller
Yves Prud'homme	Conseiller

qui sont présents au téléphone. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Pierre Flamand, maire.

Assistent également à la séance, par voie de conférence téléphonique:

Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière qui est également présente au téléphone.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 16h00 et constate le quorum.

RÉSOLUTION N° 2021-01-7702

2. AUTORISATION DE SIÉGER À HUIS CLOS

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 22 janvier 2021;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par conférence téléphonique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-01-7703

3. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil présents sur le territoire de la municipalité sont tous présents à la présente séance extraordinaire, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités en ordre du jour, lors de la présente séance, les points suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Autorisation de siéger à huis clos
3. Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
4. Disponibilité des services municipaux en raison de la pandémie COVID-19
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 249-1-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception et abrogeant les règlements numéros 235-2020, 242-2020, 245-2020 et 249-2021
6. Modification au contrat de service de déneigement et déglacage de la côte des Merises entre les municipalités de Lac-des-Écorces et Chute-St-Philippe;
7. Demande d'aide financière au programme Emplois d'été Canada;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance extraordinaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation, d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-01-7704

4. DISPONIBILITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX EN RAISON DE LA PANDÉMIE COVID-19

ATTENDU le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DÉCRÉTER la fermeture de la patinoire située dans le dôme Uniprix jusqu'au 8 février 2021 ou jusqu'à nouvel ordre;

MAINTENIR le télétravail pour le personnel des bureaux administratifs tout en assurant les services essentiels, et ce, jusqu'au 8 février 2021 ou jusqu'à nouvel ordre;

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 2021-01-7689 adoptée par ce conseil le 11 janvier 2021.

ADOPTÉE

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 249-1-2021 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 235-2020, 242-2020, 245-2020 et 249-2021

Le conseiller, M. Yves Prud'Homme donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 249-1-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception et abrogeant les règlements numéros 235-2020, 242-2020, 245-2020 et 249-2021.

Le conseiller M. Yves Prud'Homme dépose au Conseil le projet de règlement numéro 249-1-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception et abrogeant les règlements numéros 235-2020, 242-2020, 245-2020 et 249-2021.

RÉSOLUTION N° 2021-01-7705

6. MODIFICATION AU CONTRAT DE SERVICE DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE LA CÔTE DES MERISES ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LAC-DES-ÉCORCES ET CHUTE-ST-PHILIPPE

ATTENDU la signature d'un contrat de service de déneigement et déglacage de la côte des Merises par la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, intervenu entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à compter de la saison hivernale 2008-2009;

ATTENDU qu'audit contrat de service, il a été établi que le prix payable, à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, au kilomètre serait établi annuellement en fonction du contrat que détient la Municipalité de Lac-des-Écorces pour le déneigement de son réseau routier, majoré de 10% pour la fourniture des abrasifs;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce contrat de service en raison du nouveau service de déneigement en régie interne de la Municipalité de Lac-des-Écorces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le contrat de service de déneigement et déglacage de la côte des Merises par la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, intervenu entre la Municipalité de Lac-des-Écorces et la Municipalité de Chute-Saint-Philippe à compter de la saison hivernale 2008-2009, **SOIT MODIFIÉ** et qu'il soit **ÉTABLI** que le prix payable annuellement, à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, au kilomètre soit de 3 217,50\$ pour le déneigement et le déglacage (incluant la fourniture et l'épandage d'abrasifs) de la côte des Merises, et ce à compter de la saison hivernale 2020-2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2021-01-7706

7. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces souhaite développer et maintenir des services innovateurs en matière de loisirs afin d'offrir un service de qualité auprès de sa clientèle jeune et de soutenir les parents en saison estivale;

ATTENDU que l'aide financière offerte par le programme « Emplois d'été Canada » est importante pour mieux développer et initier des services auprès des citoyens et citoyennes de la municipalité;

ATTENDU que ce Conseil souhaite réaliser les activités nécessaires en matière de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice des services financiers, Mme Manon Falardeau, à présenter une demande d'aide financière au Programme « Emplois d'Été Canada » pour l'année 2021.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION N° 2021-01-7707

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance extraordinaire à 16h06.

ADOPTÉE

Pierre Flamand
Maire

Linda Fortier
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Pierre Flamand
Maire